La maison virtuelle du barreau

PHOTOS : M. GODET

Me Yves Bismuth, Eric Jeantet, Chantal Villar, et le bâtonnier Rémi Chaine devant l'écran d'accueil du portail : www.barreaulyon.com

Présent sur la toile depuis une dizaine d'années, le Barreau de Lyon inaugure son nouveau site. *"Un véritable portail ouvert aux particuliers, comme à nos 2 158 consœurs et confrères"*, note le bâtonnier Rémi Chaine.

Président de la commission Qualité et nouvelles technologies, Me Yves Bismuth a mené à bien ce projet depuis près de quatre années et sous plusieurs bâtonnats (Me Philippe Genin, Eric Jeantet...), et ce, avec de nombreux confrères, eux aussi, bénévoles. Le budget technique est évalué à environ 120 000 €.

Ce service informatique, même s'il est virtuel, se veut un véritable outil de communication interne comme externe du barreau lyonnais qui, une fois, encore, se révèle novateur et précurseur.

En accord avec la Commission nationale des barreaux, il est également complété par une e-Toque virtuelle, selon un cahier des charges et une organisation nationale, intégrée à la messagerie du CNB. Chaque robe noire possède à présent une adresse personnelle sur le modèle prénom.nom, qu'il peut forwarder s'il le souhaite sur sa boîte privée.

Une adresse qui suivra l'avocat tout au long de son inscription au barreau. *"Chacun est ainsi à égalité"*, renchérit Me Rémi Chaine.

Animé par un jeune webmaster, Olivier Ramonteu, le portail est un véritable journal virtuel qui respire au rythme de l'activité du barreau. Actualités et informations y côtoient nombre de renseignements utiles. Comment préparer un premier rendez-vous avec son conseil ? Comment gérer un divorce, un surendettement ou organiser une succession sont autant de points précis abordés, sans oublier les carnets d'adresses et autres liens (Carpa, EDA, CNB ou Coreal).

"Avec cette démarche exemplaire tant sur le fond que sur la forme, le barreau de Lyon possède enfin sa maison virtuelle", remarque Me Yves Bismuth.